



Question sur le droit d'une association.

Par **Shinmuse**, le **07/01/2010** à **00:54**

Bonjour,

Alors j'ai besoin de lumière sur un sujet un peu nouveau pour moi.
Je vous explique en gros.

Une association achète une borne de jeu d'arcade. C'est une association qui à pour but de promouvoir ce genre de jeu. Bien entendu, une association à but non lucrative. Ma question est la suivante :

Est qu'elle à le droit de mettre à disposition sa borne d'arcade dans un bowling par exemple avec un monnayeur et de récupérer l'argent de la borne afin d'acheter des pièces de rechange et pour faire la maintenance ?

Doit-on déclarer les recettes ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.